



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de l'Ain
Pôle santé environnement
Carole PELLISSARD
04 81 92 12 86
ars-dt01-environnement-sante@ars.sante.fr

Le préfet de l'Ain

A

Monsieur le président
Haut Bugey Agglomération

Bourg en Bresse, le 30 septembre 2026

Monsieur le président,

Pour faire suite aux résultats d'analyses de l'échantillon d'eau prélevé le 28/08/2026 sur le réseau de distribution du hameau de Granges de la commune de BELLEYDOUX montrant une contamination de l'eau par les trihalométhanes (THM4) la rendant impropre à la consommation humaine, une restriction des usages de l'eau a été prononcée afin de préserver la santé de la population desservie du risque sanitaire inhérent à cette situation.

La levée de cette restriction était conditionnée à l'obtention de résultats d'analyse montrant un retour à une qualité de l'eau conforme aux exigences de qualité réglementaires.

Au vu :

- des mesures curatives mises en œuvre du 4 septembre 2026 au 24 septembre 2026 ;
- des résultats des prélèvements de contrôle effectués le 24 septembre 2026 montrant leur efficacité et un retour de l'eau produite et distribuée à une qualité conforme aux exigences réglementaires ;

la restriction des usages de l'eau prononcée le 04 septembre 2026 est levée.

Je vous invite à prendre les mesures nécessaires afin de prévenir le renouvellement de cette situation de dégradation de la qualité de l'eau distribuée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet de l'Ain,

Pour le préfet,
le directeur de cabinet adjoint,
directeur des sécurités

Lamine SADOUDI

Copie adressée à : M. le Maire de BELLEYDOUX